

À TRAVERS

numero 2
janvier 2020

Creuser les murs, brûler les frontières !

ICI COMME AILLEURS LES ACTES DE RÉSISTANCE ET DE RÉVOLTE FACE À CE MONDE DE FRONTIÈRES NE MANQUENT PAS ! Nous sommes solidaires de ces actes et souhaitons partager quelques-unes de ces histoires de solidarité et d'insoumission, mais aussi raconter comment se concrétisent les frontières au quotidien. Celles-ci divisent, enferment et tuent. Elles hiérarchisent les vies et n'existent que pour maintenir l'autorité des puissants sur toutes les autres. Barrières naturelles, murs et postes frontières entre les Etats, elles se matérialisent sous plein d'autres formes en-dehors de ces lignes géographiques et politiques : flics qui raflent et contrôlent dans les rues ou dans les transports en commun, juges qui enferment dans des centres, entreprises et associations qui collaborent avec les Etats, etc. Cependant, malgré qu'elles soient perpétuellement renforcées, elles sont constamment attaquées et souvent déjouées ! Feu aux frontières !



atravers@riseup.net

A MONTRÉAL : PAS DE RÉPIT POUR LES COLLABOS DE LA MACHINE À EXPULSER !

En 2016, suite à des révoltes contre l'enfermement des personnes qui n'ont pas les bons papiers, l'Etat canadien a lancé un plan pour renforcer ses capacités à surveiller, emprisonner et expulser les «étrangers.e.s». Celui-ci prévoit notamment la construction de deux nouvelles prisons dont une à Laval, près de Montréal*. Son ouverture est prévue pour 2021... mais c'est sans compter la résistance qui s'organise face à ce projet mortifère ! Tout au long de l'année 2019 les attaques contre les entreprises qui réalisent se sont succédées et ont pris différentes formes.

En janvier la société Loisselle, chargée de l'excavation du site, se fait redécorer la façade par un tag «Non à la prison pour migrant.e.s». En mars, des résidences immobilières de luxe conçues par la firme d'architecture Lemay, qui dessine les plans de la future prison, reçoivent des coups de marteaux et de la peinture projetée à l'aide d'un extincteur. Un texte publié dans la foulée les met en garde : «Lemay, nous espérons que vous aimerez informer vos potentiels clients que leurs projets vont être sabotés s'ils vous engagent. Si vous choisissez de ne pas les informer, on leur donnera une surprise qui leur coûtera cher.»**

Deux semaines plus tard c'est la présidente de Sodexo Canada, prestataire de services dans les taules, qui est visée personnellement chez elle : «Tous les pneus des deux voitures dans son entrée ont été percés, leurs pare-brises défoncés et les inscriptions FUCK SODEXO et (A) ont été tracées sur leurs capots». L'enfermement et les frontières sont l'oeuvre d'Etats, d'entreprises et autres organisations, mais aussi d'individus ! Cibler les responsabilités individuelles c'est d'ailleurs ce que certains.e.s ont invité à faire en publiant, à la même période, la liste des noms de toutes les personnes travaillant pour l'agence des services frontaliers du Canada (ASFC).

En Avril, Lemay se fait de nouveau attaquer, et cette fois-ci ce sont directement les bureaux de la boîte qui sont sabotés : «Nous avons fermé les accès à l'édifice en collant toutes les serrures, en brisant les lecteurs de cartes d'accès et en bloquant les poignées de porte avec des cadenas de vélo à plusieurs entrées. L'entrée du garage a été bloquée par la combinaison d'une herse et de bombes fumigènes qui se déclencheraient si la porte s'ouvrait» !

Plus tard, lors de la manif du 1er mai, c'est en plein jour et par plusieurs centaines de personnes que Lemay est ciblée une fois de plus : «Des gens ont attaqué l'édifice de Lemay, brisant les grandes vitres de devant et du côté du bâtiment avec des pierres, des balles de billard et des bédiers improvisés. Des graffitis ont aussi recouvert deux façades du bâtiment. Des tracts ont été distribués pour expliquer le rôle de Lemay dans la construction de la prison pour migrant.e.s. Les flics anti-émeute se sont déployés, trop tard, devant les bureaux de Lemay, où ils ont été accueillis avec des jets de pierres.» Toujours en mai, une voiture de la société Englobe, chargée de l'évaluation du site de la future taule, se fait défoncer lors d'une petite virée nocturne. Et en juin, c'est celle du vice-président de Lemay qui crâme !

Début août les travaux sont lancés. Deux semaines après les premiers coups de pioches, le réseau Solidarité sans frontières - qui par ailleurs réclame à l'Etat des papiers pour tout le monde plutôt que de lutter pour que personne n'ait besoin de papiers - organise un rassemblement devant le siège de Tisseur, l'entreprise chargée de la construction. Plus de 70 personnes y participent. Certaines sont là pour pointer du doigt le camouflage humanitaire de la boîte et rappeler qu'il n'y a pas de prison «humaine» : une cage reste une cage.

En septembre, lors d'une marche pour le climat, des bombes de peinture sont lancées sur la façade de Stantec, société de «génie-conseil» qui travaille sur le projet de CRA, et sur celle de la commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada qui détermine les conditions et périodes de détention des migrant.e.s.

Les attaques visent tous les rouages de la machine à expulser, des juges aux constructeurs, sans oublier les sous-traitants ! En novembre, Christiane et Pierre-Luc Désy, responsables de l'entreprise DPL contractée pour la mise en place des coffrages pour la nouvelle prison de Laval, se font crever les pneus de leur voiture personnelle et de deux remorques. Un texte est ensuite publié pour préciser à tous les sous-traitants collabos ce qui suit : «Si vous croyez pouvoir cacher votre implication dans le projet, vous vous trompez gravement. [...] Vous devez comprendre que votre rôle dans ce projet ne restera pas un secret.»

Aujourd'hui les travaux de fondation sont déjà bien entamés... Mais on espère que la dynamique offensive contre ce monde de barreaux continuera sur sa lancée !

*Le plan prévoit également de développer le bracelet électronique et de renforcer le fichage des étrangers.e.s avec un système de surveillance par reconnaissance vocale. Ce dernier, présenté comme une alternative aux CRA, fonctionne en obligeant les personnes à fournir des échantillons vocaux à l'agence des services frontaliers (ASFC) puis en les contraignant à téléphoner à intervalles réguliers pour que leurs voix soit comparées aux enregistrements fournis. Lors de chaque appel l'ASFC repère leur emplacement en recueillant les coordonnées GPS auprès des opérateurs de téléphonie mobile.

**Toutes les citations sont extraites de textes publiés sur le site mtlcontreinfo.org dans la rubrique «frontières». Pour plus d'infos il y a aussi les sites suivants : stopponslaprison.info et solidaritycrossborders.org.

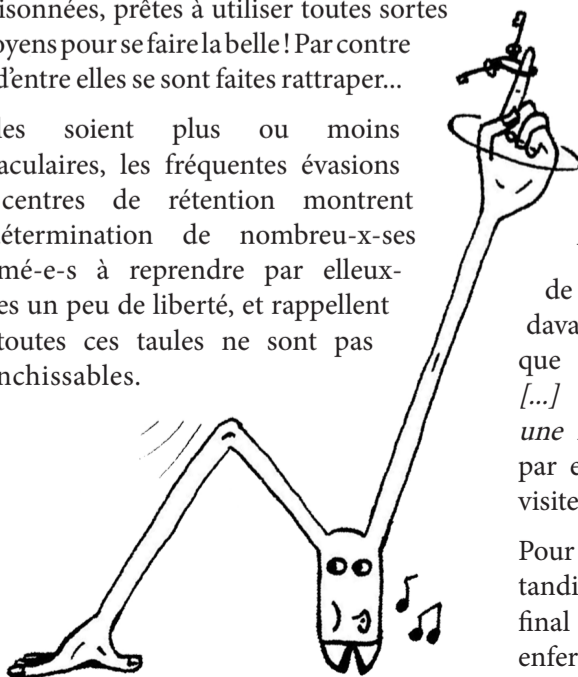
DÉTROUSSONS LES MATONS COMME À NICE !

Malgré la technologisation du contrôle dans les taules et au niveau des frontières, il est toujours possible, dans certains cas, de déjouer cette surveillance. Début octobre, trois retenus se sont échappés du CRA de Nice en dérobant les clés d'un maton. Malheureusement l'un d'eux s'est fait rattrapper et a été condamné à 6 mois de prison fermes. Lors de son procès il a déclaré que les clés se seraient malencontreusement retrouvées dans un paquet de vêtements et de bouffe amené par des proches d'un autre détenu. Non sans poésie mais surtout avec bon sens, il a affirmé avoir saisi l'occasion tel «un oiseau en cage» pour s'échapper de son lieu d'enfermement.

C'est un bon pied de nez aux matons que de se faire la malle en sortant par la porte! Pour s'envoler de leur cage, d'autres utilisent des draps. Début août 2019 ce sont dix détenus du centre de rétention de Madrid qui se sont échappés en nouant des draps aux fenêtres pour descendre en rappel. Hé oui ces scènes n'ont pas lieu que dans les films mais impliquent la vie réelle de personnes

emprisonnées, prêtes à utiliser toutes sortes de moyens pour se faire la belle! Par contre trois d'entre elles se sont faites rattraper...

Quelles soient plus ou moins spectaculaires, les fréquentes évasions des centres de rétention montrent la détermination de nombreux-x-s enfermés-e-s à reprendre par eux-mêmes un peu de liberté, et rappellent que toutes ces taules ne sont pas infranchissables.



CONTRE LA DÉMOCRATIE ET SES FRONTIÈRES

Le 9 octobre dernier, au lendemain d'une intervention à l'Assemblée nationale prônant un meilleur contrôle des frontières, la députée Alexandra Valetta-Ardisson (En Marche) s'est fait repeindre la façade de sa permanence à Sospel (05) ! Une sorte d'avertissement que mériteraient

bien tous ces parlementaires qui mènent leurs sales jeux de politiciens, de la députée de droite qui propose de fliquer davantage les frontières à la sénatrice de gauche qui préférerait que les étrangers.e.s soient expulsés.e.s plus gentiment... «J'ai constaté un vrai manque d'empathie, un automatisme, une rudesse dans la manière de s'adresser aux retenus» avait par exemple lâché Esther Benbassa, sénatrice EELV, après une visite au centre de rétention du Mesnil-Amelot en janvier 2019.

Pour certains.e.s les flics devraient être plus «gentils» tandis que d'autres les voudraient plus «méchants», mais au final tous ces beaux démocrates sont d'accord pour continuer à enfermer et expulser les étrangers.e.s qui n'ont pas les bons papiers.

◇ QUELQUES TECHNOLOGIES RÉCENTES AU SERVICE DES FRONTIÈRES ◇

IDENTIFIER LES «SANS-PAPIERS» PAR LEURS VISAGES : UN DES POSSIBLES USAGES DE LA RECONNAISSANCE FACIALE

Les Etats se servent de la technologie pour multiplier les possibilités d'identification des individus indésirables sur le territoire national. En Europe, la prise d'empreintes digitales est le moyen le plus courant pour déterminer l'identité des personnes n'ayant pas les papiers exigés par les Etats. Enregistrées dans un fichier appelé Eurodac elles permettent aux flics de vérifier l'itinéraire des gens et de les expulser vers le premier Etat européen dans lequel leurs empreintes ont été relevées (réglement Dublin). Ce système est souvent contourné, en esquivant les contrôles, en modifiant physiquement ses empreintes, en utilisant les papiers d'une autre personne, voire en ayant des faux-papiers. Mais les capacités des autorités étatiques à identifier les «étranger.e.s irrégulier.e.s» pourraient bien être prochainement renforcées avec la reconnaissance faciale.

C'est le cas aux Etats-Unis où Amazon est en passe de vendre aux services nationaux de l'immigration son logiciel «Rekognition», utilisé jusqu'à maintenant uniquement par les flics en Floride et en Oregon. Il s'agit plus précisément d'un logiciel permettant de faire de la comparaison faciale, à savoir comparer une photo, prise lors d'un contrôle, collectée sur internet ou extraite d'images de caméra de vidéo-surveillance, avec des photos contenues dans des fichiers de police. Cela permet aux flics d'identifier, via une photo de leur visage, des personnes déjà fichées comme «délinquantes», «criminelles» ou «étrangères irrégulières».

En France, depuis plusieurs années, les keufs peuvent consulter, avec un logiciel de ce type, le fichier dédié au Traitement des Antécédents Judiciaires (TAJ)(1). Le TAJ comprend près de 8 millions de photos pour un total de près de 19 millions de fiches. Une personne peut y être fichée dès lors qu'elle est interpellée et emmenée dans un commissariat. Ce fichier constitue donc une base de données photographiques conséquente, et celle-ci pourrait bien être élargie dans les années à venir avec des autorisations d'accès à d'autres fichiers.

Par exemple, les flics pourraient prochainement brancher leur logiciel de comparaison faciale sur le fichier des personnes recherchées (FPR) qui comprend, entre autres, les étranger.e.s faisant l'objet d'une assignation à résidence, d'une OQTF et/ou d'une IRTF (2). Donc quelqu'un.e qui a déjà une de ces trois mesures sur le dos pourrait plus difficilement donner une autre identité lors d'un contrôle de police... A l'avenir, si de nouvelles lois sont pondues pour le leur permettre, les flics pourraient également scruter les photos du fichier des ressortissant.e.s étranger.e.s en France (fichier AGDREF) et pourquoi pas le tout nouveau fichier biométrique des «mineurs isolés»(3).

Outre l'extension de la base de données disponible, un autre enjeu pour l'Etat est de pouvoir consulter ces fichiers par la biométrie depuis n'importe quel endroit où les flics effectuent le contrôle. Ils pourraient le faire via leurs nouvelles tablettes «NEO»(4) en comparant une photo prise lors d'un contrôle avec celles contenues dans les fichiers de données. Dans un rapport publié en octobre 2018, le service des technologies et des systèmes d'information de la sécurité intérieure (STSI2) affirmait déjà que ce serait facilement réalisable(5). D'ailleurs, en mai der-

nier le ministère de l'intérieur a lancé un appel d'offres à destination des industriels pour rendre les tablettes NEO techniquement compatibles avec la comparaison faciale.

La reconnaissance faciale c'est un moyen de plus au service de l'Etat pour fliquer et réprimer toutes les personnes qui veulent vivre en dehors de ses lois et toutes celles qui ne peuvent vivre autrement. C'est notamment un moyen supplémentaire de contrôle des frontières. Pour des étranger.e.s dont la photo est déjà fichée il serait plus compliqué de se faire contrôler sous une autre identité (par exemple avec un récépissé de demande d'asile à un autre nom) si les flics peuvent comparer leur visage avec la photo enregistrée. Cela signifierait possiblement plus d'enfermement en CRA et plus d'expulsions... A moins d'un problème de réseaux ! Car pour accéder aux fichiers à distance les tablettes NEO utilisent en priorité les réseaux 3G/4G ou Wifi d'Orange, dont la fragilité est régulièrement démontrée : rien que depuis novembre 2018 c'est pas moins d'une grosse dizaine d'antennes-relais de cet opérateur qui sont parties en fumées, les rendant parfois complètement inopérantes. L'un des derniers feux en date, le 17 novembre dernier près de Carcassonne, a touché une antenne nodale utilisée par Orange et SFR, ce qui a impacté par répercussion une vingtaine d'autres antennes, perturbant des dizaines de milliers de communications par jour, dont possiblement celles des flics !

(1) Voir l'article «La reconnaissance faciale des manifestant.e.s est déjà autorisée» de la Quadrature du net

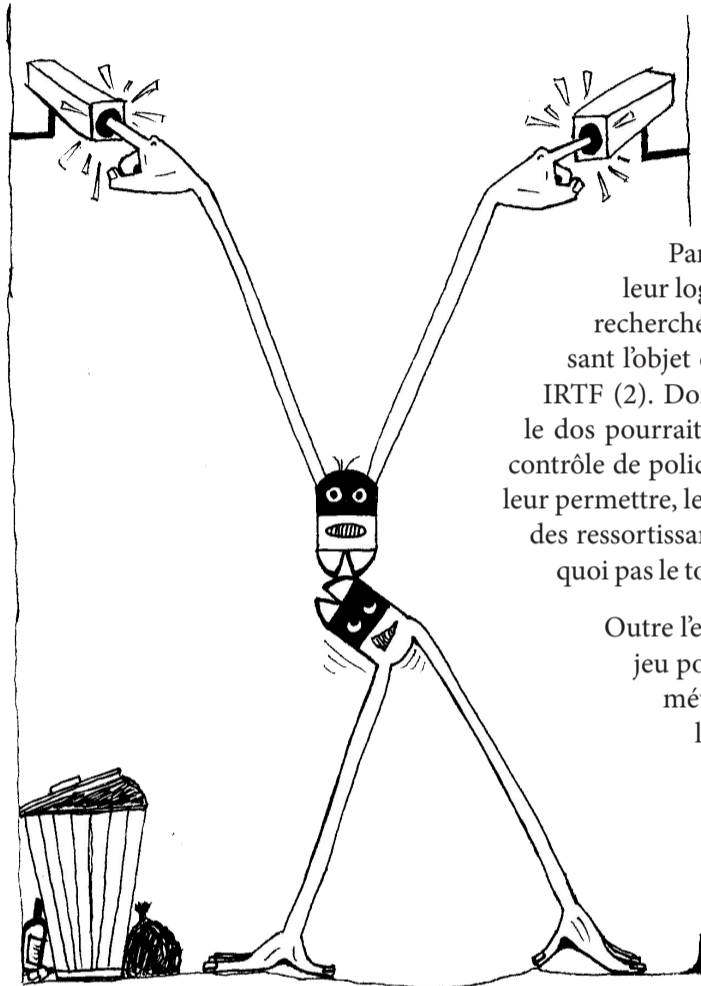
(2) OQTF = Obligation de quitter le territoire français, dès lors qu'une personne fait l'objet d'une OQTF elle peut être enfermée dans un centre de rétention administrative (CRA) en vue de son expulsion ; IRTF = Interdiction de retour sur le territoire français

(3) La création de ce fichier national, autorisée par le conseil constitutionnel en juillet dernier, vise dans un premier temps à ficher les personnes ayant été «évaluées» majeures avec leurs empreintes digitales et leur photo, de manière à ce qu'elles ne puissent plus se représenter à un test d'évaluation dans un autre département et/ou sous une autre identité.

(4) Depuis 2017 un programme lancé par le ministère de l'intérieur vise à équiper chaque policier et gendarme en smartphones et tablettes appelés «NEO» et «Neogend», permettant notamment d'accéder plus facilement aux fichiers à distance. Ces nouveaux terminaux sont aussi équipés d'un scanner-lecteur mobile et électronique permettant de lire automatiquement la bande de chiffres et de lettre située en bas des papiers d'identité (dite MRZ, Machine Readable Zone).

Les flics peuvent ainsi savoir immédiatement pour chaque papier s'il existe et correspond à la base de données.

(5) Voir l'article «Quand la France se lance dans la reconnaissance faciale» sur le site Next Impact



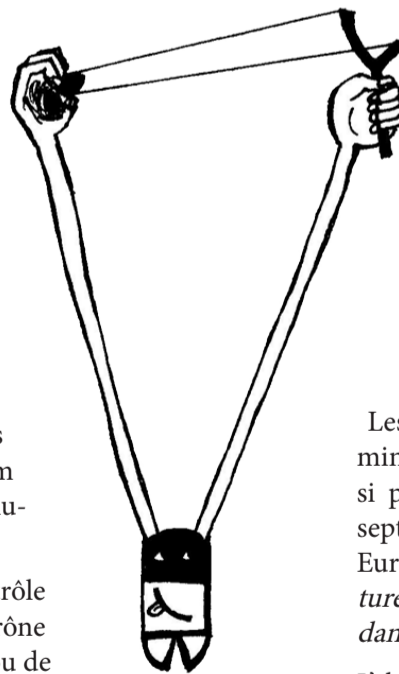
TOUJOURS PLUS DE DRÔNES À DÉGOMMER

Les frontières ne sont pas seulement faites de murs ou de fils barbelés. Depuis pas mal d'années elles ne cessent d'être technologisées pour mieux contrôler, surveiller et expulser. A l'aide de la technologie les Etats cherchent constamment à étendre leurs frontières jusque dans les moindres recoins de «leur territoire». En France, les drones font partie des nouveaux joujous des flics de la PAF (Police Aux Frontières) pour scruter la présence d'«indésirables» depuis les airs. En avril dernier, les flics de la «zone de défense Nord» se sont fait livrer quelques-uns de ces sales mouchards, pour mieux surveiller la mer de la Manche que beaucoup tentent de traverser vers l'Angleterre. Fabriqués par l'entreprise chinoise DJI, certains, petits, sont équipés de caméras, haut-parleurs ou éclairage, tandis que d'autres, plus gros, peuvent emporter soit une caméra dotée d'un zoom très puissant, soit une caméra thermique pouvant détecter une présence humaine de nuit par la chaleur que dégagent les corps.

Plus récemment, en septembre dernier, la PAF a mené une opération de contrôle sur des routes reliant Toulouse à la frontière avec Andorre en s'aidant d'un drone télépiloté au-dessus de la zone pour empêcher «tout acte de dissimulation ou de contournement». Ce jour-là (peut-être à l'aide du drone) ils ont arrêté trois personnes «en situation irrégulière»... Mais quoi qu'en disent les flics, le contournement

de leur dispositif sera heureusement toujours envisageable, surtout quand on sait que l'autonomie maximum de leurs oiseaux de mort n'est que d'environ une demi-heure... En comptant le temps pour recharger la machine, ça laisse encore beaucoup d'intervalles pour parcourir la zone sans être vu.e.

Si éviter l'oeil d'un drone dans des espaces aussi larges que les massifs des Pyrénées ou les côtes du Pas-de-Calais semble faisable, ce doit être bien plus compliqué dans un centre de rétention administrative... Les retenus du CRA de Rennes en font l'expérience depuis l'été dernier. Ils seraient sûrement ravis si passait par là une bande de goélands comme celle qui, le 10 décembre à Paris, a chassé un drone qui volait au-dessus de la manif contre la réforme des retraites !



LES RÉSEAUX SOCIAUX BIENTÔT PASSÉS AU CRIBLE PAR FRONTEx ?

Les puissants de ce monde se servent d'internet pour mieux dominer les autres. D'ailleurs le contrôle des frontières passe aussi par une surveillance des échanges sur la toile. Par exemple, en septembre dernier, l'agence de contrôle des frontières de l'Union Européenne, Frontex, a lancé un appel d'offres pour «la fourniture de services d'analyse des réseaux sociaux concernant les tendances et les prévisions en matière de migration irrégulière».

L'objectif serait, entre autres, de faire une «analyse des risques concernant les futurs mouvements migratoires irréguliers» et de mieux planifier des opérations de retour aux frontières, à partir de la collecte des conversations et contenus sur les réseaux sociaux (Facebook, Telegram, Instagram, Twitter, des blogs et des forums, etc) de personnes identifiées comme «migrantes», «passeurs» ou membres des «communautés de la diaspora».

Prolonger les frontières bien au-delà des lignes géographiques qui séparent les Etats ou les continents, c'est bien la logique suivie par les gardes-frontières de l'Europe. Frontex, dont le budget sera triplé en 2020 (passant à 1 milliard d'euros), a finalement annoncé en novembre que ce projet était mis en suspens, sans préciser jusqu'à quand...

De toutes manières, franchir les frontières sera toujours possible sans Facebook ou Instagram !